



## Recrutement d'agents permanents de Police rurale

MASSIF  
BAUGES

### CONTEXTE :

Depuis 20 ans, le Parc naturel régional du Massif des Bauges travaille sur la médiation et la conciliation des usages afin de faire connaître les enjeux et d'appliquer les bonnes pratiques entre les activités de loisirs et les activités rurales. Ce travail reste d'actualité et face au constat de la forte fréquentation du territoire et de la multiplication des incivilités en milieu rural.

Le Parc a proposé la mutualisation de Gardes-Champêtres/Police rurale au profit des communes.

L'objectif est d'appuyer le travail de conciliation des usages réalisé par le Parc et par les communes au quotidien, par des moyens plus solennels et, dans certains cas, une possibilité de répression qui renforce le discours porté.

20 Communes sur les 67 du Parc ont sollicité le recrutement d'un agent de police rurale.

L'agent agira sous la responsabilité des communes au titre du pouvoir de police du Maire qui orienteront les thématiques d'intervention

### MISSIONS ET ACTIVITES PRINCIPALES :

- Sensibiliser usagers et habitants du territoire aux bonnes pratiques, respectueuses de l'environnement et de la réglementation en vigueur ;
  - Surveillance et prévention de la police des campagnes
  - Contribuer à la sécurité et à la protection de l'environnement sur le territoire des communes concernées ;
  - Assurer une surveillance sur des secteurs ciblés (espaces publics, ...) et d'autres en fonction des problématiques rencontrées. Repérer, signaler et intervenir sur tout dysfonctionnement sur la voie publique et les espaces verts.
  - Prévenir les actes d'incivilités et de délinquances diverses : codes de l'environnement, de la sécurité intérieure...
- Rédiger les procédures, les actes administratifs et judiciaires et établir des rapports d'activités et comptes rendus ;

- Rédiger et transmettre les écrits professionnels demandés par le Maire ou le DGS (arrêtés, enquêtes administratives, rapports et main courante, courriers...)
- Gestion de la régie d'État, des amendes forfaitaires et des consignations
- Travail en collaboration avec les brigades de gendarmerie, les ASVP communaux, la police de l'environnement et les techniciens forestiers territoriaux.

#### MISSIONS TRANSVERSALES :

- Maintien du lien social en milieu rural
- Gestion des animaux dangereux, errants ou blessés.
- Affichage réglementaire sur les panneaux communaux.

#### CONTRAINTES ET CONDITIONS D'EXERCICE :

- Travail seul, parfois en équipe, présence tous temps à l'extérieur
- Horaires irréguliers, avec amplitude variable (nuits, week-ends, jours fériés, régime d'astreinte)
- Rythme de travail très variable, en fonction des événements
- Obligation de formation initiale
- Bonne condition physique ; très grande disponibilité et adaptabilité aux usagers et aux situations avec risques forts de tensions (physiques et psychologiques) ; travail isolé
- Respect de l'éthique professionnelle, sens du service public et des relations avec le public
- Agrément délivré par le procureur de la République et assermentation nécessaires
- Aptitude personnelle au port d'arme (sous réserve)
- Port d'un uniforme et de la plaque distinctive obligatoires

#### POSITIONNEMENT HIERARCHIQUE :

- Sous l'autorité fonctionnelle et hiérarchique du Directeur adjoint du Parc et l'autorité juridique des Maires des communes concernées, l'agent travaillent en lien avec l'agent en charge de la coordination de leur temps passé sur chaque commune et les Maires des communes concernées.

#### RELATIONS INTERNES :

- Collabore avec les agents de la collectivité ;
- Echange d'informations avec les Maires, élus, agents communaux et du PNR ;

#### RELATIONS EXTERNES :

- OFB
- ONF
- Gendarmerie
- Police municipale
- ASVP

## COMPETENCES REQUISES :

- Sens du service public
- Cadre juridique et réglementaire, droit pénal, procédure pénal, code de l'environnement ;
- Devoirs et pouvoirs de l'agent assermenté ;
- Fonctionnement des institutions publiques locales ;
- Qualités relationnelles, capacité d'écoute et d'adaptation, maîtrise de soi, autorité et fermeté (interpellation des contrevenants) ;
- Devoir de réserve et de discrétion ;
- Adaptabilité aux circonstances (terrain, conditions météo) ;
- Aptitude et résistance physique (travail en milieu naturel extérieur) ;
- Rigueur, disponibilité et autonomie ;
- Maîtrise de l'outil informatique et bonnes capacités rédactionnelles ;
- Capacité à travailler en lien avec différents interlocuteurs : élus, techniciens communaux et du PNR, agents de police municipale et gendarmerie, ONF, OFB...
- Permis de conduire B
- La connaissance des environnements communaux et du massif serait un plus

Conformément au principe d'égalité d'accès à l'emploi public, cet emploi est ouvert à tous les candidats remplissant les conditions statutaires requises, définies par le code général de la fonction publique.

À titre dérogatoire, les candidats bénéficiant d'une reconnaissance de qualité de travailleur handicapé peuvent accéder à cet emploi par voie contractuelle.

## RECRUTEMENT :

Poste à temps complet – 1607 heures annuelles.

Rémunération selon expérience conformément à la grille indiciaire des gardes-champêtres.

## RENSEIGNEMENTS :

Marjorie Burel

[m.burel@parcdesbauges.com](mailto:m.burel@parcdesbauges.com) ou 06 11 28 10 16

## CANDIDATURES :

CV et lettre de motivation à adresser avant le 27 mars 2024 à adresser à :

*Monsieur le Président*

*Parc naturel régional du Massif des Bauges*

*180 avenue Denis Therme - Maison du Parc*

*73 630 Le Châtelard*

Ou par mail [info@parcdesbauges.com](mailto:info@parcdesbauges.com).

Le jury de recrutement se tiendra la semaine du lundi 1<sup>er</sup> avril. Poste à pourvoir dès que possible.